



**LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL
COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE
ADMINISTRATIF**



REPLACEMENT PERMANENT

Article 13

Dans toutes les compétitions de seniors, de jeunes et de féminines organisées par la Ligue hors N3, les joueurs(es) remplacés(es) peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants(es) et à ce titre revenir sur le terrain.